

ne nous hâtons pas de les blâmer ; car c'est surtout sur les champs de batailles que se forment les peuples vigoureux et énergiques. Une partie de notre vitalité et de notre fierté nous viennent de là. Les Acadiens se racontant fréquemment leurs exploits, et ceux de leurs ancêtres, avaient une répugnance souveraine à se soumettre à l'allégeance anglaise. D'ailleurs l'Angleterre ne les protégeait pas plus que la France, si tant est, comme l'assure Madame Williams, que dans moins d'un siècle, ils changèrent quatorze fois d'allégeance.

On constatait l'allégeance par le serment que l'on faisait prêter au nouveau sujet.

Mais quel était ce serment ? J'en trouve une formule dans les Archives de la Nouvelle-Ecosse. La voici : " Je promets et jure sincèrement en foi de chrétien que je serai entièrement fidèle, et obéirai vraiment sa Majesté, le roi George le second, qui (que) je *reconnoi* pour le Souverain seigneur de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse. Ainsi Dieu me soit en aide."

Un catholique pouvait prêter ce serment ; aussi nombre d'Acadiens le prêtèrent-ils. Mais a-t-on jamais exigé la prestation du serment du Test ? je ne le sais. De graves autorités le prétendent et l'affirment. Cependant la chose me paraît douteuse. Le serment du Test dont je donne la formule (page 140) n'a jamais pu être pris par un Catholique. J'irai plus loin, de nos jours, du moins, peu de Protestants pourraient, sans se parjurer, prendre ce serment. En

effet, c
Napole
dinal

Mais
toutes
nouve
cupidi
les ric
tage le
à fait
d'exig
Acadie
nais, c
geance
plupar

Je r
s'enric
bre fir

Car
mière
améri
ticulie
quelqu
par les
perdre
couter
terrai

Du
tradit
Wolfe